

## **Plan d'aménagement pour la zone portuaire et le cœur villageois de Cap-aux-Meules.**

**Cap-aux-Meules, le 25 août 2010** – La Corporation de développement des Îles-de-la-Madeleine est fière d'annoncer le dépôt d'un plan d'aménagement de la zone portuaire et du cœur villageois de Cap-aux-Meules. Après plus de six mois de travail, le Groupe IBI/DAA présente en effet les conclusions de son étude sur le programme d'aménagement et les conditions de succès nécessaires afin de consolider la position de l'archipel madelinot parmi les escales reconnues du Saint-Laurent. Il s'appuie donc sur les avantages concurrentiels et la notoriété de l'archipel qui accueille déjà près de 50 000 visiteurs annuellement dont une bonne majorité transite par le port.

Pour le président de la Corporation, le maire Joël Arseneau, ce travail de planification et d'harmonisation des usages présente une vision claire, réaliste et stimulante de développement : « Ce plan d'aménagement présente non seulement un projet de développement de l'escale des croisières, mais également une feuille de route pour la revitalisation du secteur au bénéfice de tous les Madelinots. »

Le port de Cap-aux-Meules est la pierre angulaire du développement économique et touristique des Îles-de-la-Madeleine. C'est un lieu d'accueil, un pivot dans le transport des marchandises et le ravitaillement des Îles-de-la-Madeleine; c'est aussi une expérience purement authentique de contact avec le noyau villageois de Cap-aux-Meules.

L'accueil des croisiéristes dans ce port passera par une meilleure cohabitation des fonctions dans cet espace restreint, par la redéfinition de patrons de circulation afin d'améliorer la sécurité des piétons (visiteurs et Madelinots) et par l'amélioration des liaisons entre le port, la rue principale et le sentier du littoral.

À la demande de la Corporation de développement des Îles-de-la-Madeleine, le plan prévoit de façon plus spécifique :

1. La construction d'une nouvelle gare maritime à l'emplacement actuel d'un hangar qui sera réaffecté lorsque le Groupe CTMA aura déplacé ses activités de transbordement sur l'ancien site occupé par l'usine Madelipêche.



2. L'aménagement d'un débarcadère d'autobus sur le quai assurant l'embarquement et le débarquement des passagers en toute sécurité.
3. L'aménagement d'un poste d'accostage sécuritaire pour les navettes en provenance des navires en mouillage dans la Baie de Plaisance et l'aménagement d'un espace de transition vers la gare maritime.
4. Le réaménagement du chemin du Quai en rue d'ambiance, abritant divers pavillons de services aux visiteurs de même qu'un nouvel espace public d'accueil et d'animation.
5. L'aménagement de quatre nouveaux liens entre le sentier du littoral et la rue principale ainsi que l'aménagement d'aires de repos et d'observation sur ce même sentier qui serait prolongé jusqu'au chemin du Débarcadère.

Au cours des prochaines semaines, nous allons élaborer une entente avec le Club nautique de Cap-aux-Meules et les Excursions en mer concernant l'aménagement de l'espace d'accueil pour les navettes des navires en mouillage dans la Baie de Plaisance. De plus, nous allons travailler un scénario d'aménagement et d'exploitation du terminal des croisières, et ce, conjointement avec notre partenaire, le Groupe CTMA.

La Corporation de développement des Îles-de-la-Madeleine précise que l'aménagement prévu pour l'accueil des croisiéristes au port de Cap-aux-Meules est un projet régional. Sa mise en œuvre nécessitera la concertation de tous les usagers et propriétaires du port, tous les intervenants associés à la revitalisation du secteur, ainsi que les gouvernements supérieurs. Dans ce contexte, il est certain que la collaboration est essentielle avec Transport Canada et Pêches et Océans Canada.

Le développement du produit croisières aux Îles-de-la-Madeleine aura des retombées positives pour l'ensemble de sa communauté. Selon le coordonnateur du produit croisières, Denis Bourque, « Un port attrayant, sécuritaire et offrant une gamme diversifiée de services, amènera non seulement les visiteurs, mais d'abord les Madelinots à se réappropriier d'un secteur dynamique du village de Cap-aux-Meules ».

— 30 —

**Source :**

**Denis Bourque**

Coordonnateur du produit croisières  
Corporation de développement des Îles-de-la-Madeleine

